



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Appel à
projets 2022 du
Département
« Terres de jeux
2024 » – Demande
de financement au
titre de la
construction de
deux courts de
tennis**

DELIBERATION N° 3

L'an deux mille-vingt-deux, le douze septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 septembre 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.DARRIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - C.MARTIN - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ
M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : A.VALETTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département des Pyrénées-Atlantiques est détenteur du label « Terre de Jeux 2024 ». Initié par l'Etat, ce label vise à mettre en contact l'ensemble des acteurs locaux du sport pour favoriser l'émergence de projets communs et donner à voir une unité nationale autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il s'agit de constituer un héritage en vue d'un regain de la pratique sportive de tous les Français.

Dans ce cadre, le Département a lancé un appel à projets visant à soutenir les projets d'investissement concernant les équipements sportifs et de loisirs des territoires communaux et intercommunaux.

L'objectif de cet appel à projets consiste à :

- Renforcer le développement de la pratique sportive fédérale, scolaire et de loisirs encadrée et non encadrée,

- Consolider le plan d'actions santé/bien être de l'ensemble des publics prioritaires du Département : collégiens, publics en situation de handicap, en insertion et les seniors,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter au titre de cet appel à projets départemental pour 2022 une demande de financement pour les travaux de construction de 2 courts de tennis couverts.

Il rappelle que les 2 courts de tennis existants jusqu'alors, en mauvais état, ont été détruits dans le cadre de la construction en cours de la Maison des Associations.

Il souligne que les futurs courts seront construits, à la Gargale, à proximité de la Maison des Associations, permettant ainsi de bénéficier des équipements de l'espace Robert Hiquet (club house, vestiaires...).

Ce futur équipement, qui s'adressera aux adhérents du Club de tennis mais également à l'ensemble de la population (établissements scolaires, centre social, et activités périscolaires, habitants au titre de la pratique individuelle) s'inscrira dans une démarche de développement durable avec la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture.

Il indique que le coût estimatif du projet s'établit à 200 547 € HT (240 656,4€ TTC)

Etant donné que ce projet répond aux objectifs de l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 », il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier auprès du Département au taux maximum.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de construction de 2 courts de tennis pour un coût estimatif de 200 547 € HT (240 656,4€ TTC)

Sollicite un accompagnement financier auprès du Département au taux maximum dans le cadre de l'appel à projets 2022 « terre de jeux 2024 » ;

Charge Monsieur le Maire de mener à bien ces démarches.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 septembre 2022
Le Maire,

